Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2937

27.5.2026

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 mai 2026

portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

(C/2026/2937)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision nº 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique ([1]), et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 19 décembre 2019 ([2]), le Conseil a nommé M. Priit POTISEPP membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé «conseil consultatif») pour un mandat de trois ans.

(2) Par sa décision du 14 février 2023 ([3]), le Conseil a renouvelé le mandat de M. Priit POTISEPP. Le second mandat a expiré le 22 décembre 2025 et ne peut être renouvelé.

(3) Il est donc nécessaire de nommer de toute urgence un nouveau membre du conseil consultatif.

(4) L'article 3, paragraphe 2, de la décision nº 235/2008/CE dispose que les membres du conseil consultatif doivent être choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Joakim STYMNE est nommé membre représentant le Conseil au sein du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un mandat de trois ans.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 22 mai 2026.

Par le Conseil

Le président

M. DAMIANOS

([1]) JO L 73 du 15.3.2008, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2008/235/oj.
([2]) Décision du Conseil du 19 décembre 2019 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 428 du 20.12.2019, p. 5).
([3]) Décision du Conseil du 14 février 2023 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 57 du 16.2.2023, p. 2).